

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 mars 2009

CP 09/03-12

**ACQUISITIONS FONCIERES POUR
DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE
COMMUNES DE LACOURT-SAINT-PIERRE,
DE BOURRET ET DE SAINT-ETIENNE-DE-TULMONT**

**- Aménagement de carrefour au droit des RD 108 et VC 4 à Lacourt-Saint-Pierre
rapport modificatif**

Lors de notre réunion du 29 août 2008, vous m'avez autorisé à finaliser les acquisitions foncières permettant la création d'un carrefour au droit de la RD 108 et de la VC 4 à Lacourt-Saint-Pierre.

Une particularité cadastrale nous oblige à modifier la délibération susvisée.

En effet, suite à une erreur matérielle du géomètre-expert, Monsieur Sébastien Lacam, chargé de dresser le document d'arpentage afférent, la numérotation cadastrale des parcelles concernées par cette opération a changé.

Les emprises à acquérir par notre collectivité sont demeurées identiques.

A ce titre, vous voudrez bien trouver dans le tableau porté en annexe, la nouvelle référence cadastrale des terrains, objet des présentes.

- Aménagement de carrefour au droit des RD 928 et RD 26 à Bourret

Par délibération du 21 février 2008, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement d'un carrefour au droit des RD 928 et RD 26 à Bourret et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires, mentionnées dans le tableau ci-joint.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier dite « Loi Murcef ».

Il convient à présent d'adresser les pièces nécessaires à l'établissement des actes notariés à Maître Fel, notaire à Montauban.

- Aménagement de carrefour au droit des RD 958 et VC 1 à Saint-Etienne-de-Tulmont

Dans sa séance du 21 février 2008, l'Assemblée départementale a défini son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour au droit des RD 958 et VC 1 à Saint-Etienne-de-Tulmont et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires, référencées dans le tableau ci-annexé.

L'avis des Domaines n'a pas été requis, le montant des acquisitions foncières étant inférieures à 75 000 € (article 23 de la « Loi Murcef »).

Dès lors les documents permettant de dresser l'acte notarié doivent être transmis à Maître Fel, notaire à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à finaliser les affaires foncières suivantes dont le détail est présenté en annexe :

- RD 108/VC 4, aménagement de carrefour à Lacourt-Saint-Pierre
- RD 928/RD 26, aménagement de carrefour à Bourret

- RD 958/VC 1, aménagement de carrefour à Saint-Etienne-de-Tulmont
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à ces opérations notamment les actes notariés qui seront dressés par Maître Fel (aménagement à Bourret et à Saint-Etienne-de-Tulmont) ;
- Précise que la somme globale de 3 433,20 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-annexés et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE**■ RD 108/VC 4 – aménagement de carrefour à Lacourt-Saint-Pierre**

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
B 625 43ca B 617 1a 73ca	60 € le m ²	Acquisition à titre gracieux prévue par le certificat d'urbanisme n° 82 08507P0007 et indemnités accessoires de 633, 20 € TTC pour travaux reconstruction clôture et plantations.

■ RD 928/RD 26 – aménagement de carrefour à Bourret

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
B 1669 6a 25ca B 1671 3a 21ca C 1358 2a 71ca	sans objet	1 000 € 300 €

■ **RD 958/VC 1 – Aménagement de carrefour à Saint-Etienne-de-Tulmont**

PARCELLE CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
AX 113 71ca	sans objet	1 500 €

Le Président,